

RAPPORT ANNUEL

2021





STELLAR
34

A FAB FONZIT OPZ
5
4
3
2
1
0

SOMMAIRE

MISSION	4
PRESTATIONS	5
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT EN CHARGE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI	6
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE FONDATION	7
BASE LÉGALE	8
CONSEIL DE FONDATION - ÉQUIPE	9
RAPPORT D'ACTIVITÉ	10
PORTRAITS D'ENTREPRENEURS	12
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ COVID	16
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ	18
ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS	19
SUIVI DES EMPLOIS	22
ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS	23
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	26
BILAN AU 31.12.2021	28
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	30

NOTRE MISSION



financer
sa création



financer
sa trésorerie



financer
sa croissance



financer
sa transmission

En tant que fondation de droit public, la mission de la FAE est de contribuer au maintien d'une économie forte et diversifiée ainsi que de soutenir la création et la préservation des emplois à Genève.

«La FAE est le partenaire idéal des entreprises genevoises sans distinction de secteur d'activité, de taille ou de stade de développement».

Les étapes d'une demande de financement :

Prise d'informations



022 827 42 84



RDV avec un gestionnaire
de crédit



Analyse du dossier
Taxe d'inscription CHF 300



Prise de décision
de prés



Présentation
de fon

NOS PRESTATIONS

Les cinq prestations proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont :

CAUTIONNEMENT

Cautionnement de crédit commercial ou leasing de biens d'équipement jusqu'à CHF 4 Mios maximum.

AVANCE DE LIQUIDITÉS

Cession de factures jusqu'à un montant max. d'avance de CHF 250'000.- par entreprise (contre cession de factures, envers des sociétés suisses solvables, de CHF 312'500.- soit un taux d'avance de 80 %).

PRISE DE PARTICIPATION

Prise de participation minoritaire, pour autant qu'un (ou plusieurs) investisseur(s) privé(s) injecte(nt) au minimum 55 % de l'augmentation de capital considérée.

FINANCEMENT DE MANDATS

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit.

PRÊT DIRECT

(crise économique majeure - a pris fin 11.2021)
Prêt direct, sans intérêt, de CHF 300'000.- maximum, exceptionnellement jusqu'à CHF 500'000.- dans des cas dûment justifiés et validés par le Département de tutelle, à titre d'avance de liquidités pour couvrir les besoins de trésorerie liés à des crises sanitaires ou d'autres événements entraînant une paralysie du système économique.

ion de l'octroi
station



n au Conseil
dation



Contrats bancaires,
notariaux, etc.



Constitution des éléments
du contrat



À réception du
dossier finalisé



Déblocage des fonds

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT EN CHARGE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Au plus près des besoins des entreprises

« Facilitateur de financement pour renforcer l'activité économique, la FAE offre proximité, écoute, coordination et orientation dans toutes les phases de développement d'une entreprise. »



Une fois de plus, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a démontré sa capacité d'action en faveur des entreprises, au cœur du dispositif de soutien genevois. Facilitateur de financement pour renforcer l'activité économique, la FAE offre proximité, écoute, coordination et orientation dans toutes les phases de développement d'une entreprise. En complémentarité avec les aides cas de rigueur, la FAE a mobilisé ses compétences pour soutenir les entreprises pendant la crise sanitaire, à la fois avec l'octroi de derniers prêts Covid cantonaux mais surtout par la gestion de situations rendues délicates par les effets de la crise. La polyvalence et le total engagement des collaborateurs de la FAE ont permis de répondre au nombre important de sollicitations à traiter en 2021.

Soutenir les entreprises c'est soutenir les emplois locaux et la diversité de notre tissu économique constitué essentiellement de PME. Cette diversité est un facteur de résilience pour notre canton et un moteur pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour la transition écologique. L'activité de la FAE cible juste : les entreprises soutenues sont représentatives du tissu économique genevois constitué d'une majorité de structures jusqu'à 10 emplois, actives dans des domaines très variés.

L'important travail mené par les équipes de la FAE a permis d'atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire et a déployé son effort sur l'ensemble des interactions avec le tissu économique genevois.

Financer c'est investir pour l'avenir et permettre aux entrepreneuses et entrepreneurs d'envisager l'avenir avec davantage de confiance et leur permettre de se consacrer pleinement au développement de leur cœur de métier. Les défis pour les entreprises ne manquent pas, notamment en termes de responsabilité et sécurité numérique, ainsi que sur le développement des compétences en lien avec la transformation des métiers. Mon département tient à leur apporter un soutien concret également sur ces enjeux afin d'assurer les conditions pour une prospérité durable.

Je tiens à remercier également le travail du Conseil de Fondation qui, sous la présidence de Mme Caroline Ferrero Menut et la vice-présidence de M. Pascal Rivollet, a accueilli en 2021 deux nouveaux membres, dont une femme. Je souhaite plein succès à la FAE dans la poursuite de sa mission, en sortant de l'urgence dictée par la pandémie vers un soutien ciblé sur l'entrepreneuriat et l'innovation.

*Mme Fabienne Fischer, Conseillère d'État en charge du
département de l'économie et de l'emploi*

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE FONDATION

La FAE, une aide précieuse à disposition des entreprises



« Notre Fondation dont l'objectif est de faciliter l'accès au financement pour favoriser le développement des entreprises genevoises tout au long du cycle de vie de l'entreprise a joué un rôle majeur pendant la période d'extrême tension du Covid. »

Chères lectrices, chers lecteurs,

La Fondation d'aide aux entreprises boucle son 16^{ème} exercice au service des artisans, commerçants et PME du canton de Genève.

En 2021, les entreprises ont repris progressivement leurs activités avec les doutes et les difficultés liées à cette crise. Comment prévoir le futur ? Est-ce le moment de lancer une nouvelle activité ou de prendre un nouveau crédit ? Comment va évoluer la situation économique en Suisse et à l'étranger ?

Notre directeur et tous les collaborateurs de la FAE ont été à l'écoute des entrepreneurs, ont répondu à leurs questions et les ont assistés afin de passer ce cap difficile dans les meilleures conditions possibles.

L'analyse des chiffres 2021 fait ressortir que le volume d'aides aux entreprises, hors prestations Covid, a légèrement diminué en montant mais a augmenté en nombre de prestations. Cela signifie que les demandes d'aide qui sont parvenues à la FAE et qui ont été octroyées par cette dernière concernaient majoritairement des plus petites entreprises que par le passé, ayant souvent un nombre d'employés variant entre 1 et 3 personnes.

Tous les secteurs d'activités ont été représentés et relativement bien répartis notamment entre la

construction, le commerce, l'industrie, information et communication spécialisée et la restauration. Ce ne sont pas moins de 1'290 emplois qui ont été créés ou maintenus grâce à l'aide de la FAE durant l'année écoulée.

Le rôle de la FAE, qui n'est plus à démontrer dans l'économie genevoise, a ainsi porté ses fruits, que ce soit au cours de la crise, ou dans la période post crise. Je remercie notre directeur et tous les collaborateurs pour leur travail assidu dans des conditions hors norme.

Notre Conseil a pour le surplus vu certains membres nous quitter en raison de la fin de leur mandat et de nouveaux membres nous rejoindre. Le travail s'accomplit dans de très bonnes conditions où chacun apporte ses connaissances en fonction de son orientation, ce qui nous permet de traiter des dossiers très divers en s'assurant des compétences éclectiques.

Les relations avec notre Département de tutelle et avec notre partenaire, Cautionnement romand, ont été très constructives et, au nom de l'ensemble des membres du Conseil, je les remercie de leur soutien.

*Me Caroline Ferrero Menut, Présidente de la Fondation,
Avocate au barreau de Genève*

BASE LÉGALE

La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est d'apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.

Mise en oeuvre en 2006 par l'Etat de Genève pour remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises, la fondation vise à soutenir les PME afin de contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

La FAE, a été constituée par les lois :

- **Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)**
- **Loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE),**

votées par le Grand Conseil genevois le 1er décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées les 15 mai 2009, 4 décembre 2015 puis 12 mars 2020.

La FAE est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État de Genève pour la période 2020 à 2023.

Depuis 2007, la FAE est également reconnue en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative (ci-après CR). Elle est ainsi habilitée à proposer aux entreprises genevoises la prestation de cautionnement fédéral, régie par la « Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises » adoptée en date du 6 octobre 2006.

A ce titre, l'Etat de Genève n'assume que la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

CAUTIONNEMENT
ROMAND

Conditions d'intervention

Pour bénéficier des aides au sens de la LAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

- L'entreprise est localisée dans le canton de Genève et y a un impact sur la création ou le maintien des emplois ;
- Elle vise en principe à s'assurer un avantage compétitif clairement identifiable ;
- Le soutien apporté ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal ;
- Elle respecte les conventions collectives ou l'usage local en matière de conditions de travail ;
- Elle ne fait pas l'objet, au moment de l'octroi de l'aide, d'une sanction entrée en force au titre de l'article 13 de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir du 17 juin 2005 ;
- L'activité respecte les principes du développement durable.

CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENT-E

Me Caroline Ferrero Menut

Avocate au barreau de Genève
(Présidente depuis 04.2021)

M. Philippe Lathion

Expert-comptable diplômé
(jusqu'à 03.2021)

VICE-PRÉSIDENT

M. Pascal Rivollet

Expert-fiduciaire diplômé, Genève
(Vice-Président depuis 04.2021)

M. Laurent Terlinchamp

Président de la Société des cafetiers, restaurateurs
et hôteliers de Genève (SCRHG) (*)
(jusqu'à 03.2021)

MEMBRES

Mme Aurore Bui

Consultante en innovation sociale
(depuis 04.2021)

M. Olivier Grometto

Représentant l'Union des associations patronales
genevoises (UAPG) (*)

M. Blaise-Eric Hatt-Arnold

Directeur des investissements d'une caisse de pension
(depuis 04.2021)

Mme Fabienne Knapp

Experte en financement d'entreprises, Genève (**)

M. Alexis Patiño

Représentant la Communauté genevoise d'action
syndicale (UNIA-GE)

M. Cédric Ricou

Entrepreneur, Genève (**)

Mme Maria Schaffter

Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT

M. Jacques Folly

Département de l'économie et de l'emploi (DEE) (*)

(*) également représentants de la FAE au Conseil
d'administration de Cautionnement romand

(**) membres désignés par le Grand Conseil

DIRECTION ET ÉQUIPE

DIRECTION

M. Patrick Schefer

Mme Jadzka Opyd Chervet

Comptable

COLLABORATEURS.TRICES

Mme Marie Birraux-Verdonnet

Gestionnaire financement PME

Mme Elvira Tchundem Kamdem

Stagiaire (depuis 10.2021)

Mme Sandra Grometto

Assistante administrative financements

M. Yann Schnyder

Assistant gestionnaire financement PME

M. Emmanuel Kernel

Gestionnaire financement PME

Mme Michèle Serquier

Assistante direction

Mme Ana-Karina Lofoco

Assistante administrative financements

Mme Emilie Somrani

Assistante administrative et communication

M. Sébastien Murset

Gestionnaire financement PME

Mme Carla Zumbo

Gestionnaire financement PME

MOT DU DIRECTEUR

Rapport d'activité

Depuis son démarrage opérationnel le 1^{er} juillet 2006, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) s'est progressivement positionnée comme un acteur clé du financement des PME, jouissant d'une bonne notoriété auprès des acteurs économiques du canton et collaborant avec l'ensemble des banques commerciales.

Au fil des années, 1'250 entreprises ont ainsi pu bénéficier d'un soutien pour un montant global de CHF 279 Mios pour leur démarrage, leur développement ou leur restructuration. Au total, c'est plus de 11'300 emplois qui ont été concernés par l'action de la FAE, justifiant sa mission et son existence.

L'activité de 2021, le 16^{ème} exercice en date, a à nouveau été fortement impacté par le contexte sanitaire et conjoncturel. Sans être exceptionnel comme en 2020, le volume est resté important, avec des sollicitations supérieures de près 75 % à la moyenne des années 2017 à 2019. **141 entreprises ont été soutenues pour un montant global de CHF 15.7 Mios.** Ce résultat, supérieur en termes de nombre de PME mais dans la norme pour le montant, peut donc être considéré comme contrasté. En effet, si l'on fait abstraction des prestations spécifiquement liées à la crise sanitaire qui ont cette année encore bien occupé la fondation totalisant 89 entreprises pour CHF 4.7 Mios, l'intensité des activités traditionnelles de la FAE a pour le second exercice successif été plus réduite.

Il faut relever que la situation actuelle est peu propice à l'octroi d'importants nouveaux financements, ceci quand bien même les résultats de bon nombre de PME s'avèrent moins catastrophiques qu'anticipé. Cependant, les entreprises sont souvent plus

endettées qu'avant la crise sanitaire, quand ce n'est pas réticentes à réaliser, pour l'instant, de nouveaux investissements en raison de la situation d'incertitude ambiante. Les opérations de transmission sont complexifiées principalement du fait des conditions inhérentes à certaines aides qui ont pu être obtenues durant la crise sanitaire. Seul le nombre de créations d'entreprises semble croître, certainement du fait de réorientations de carrières, résultant de manière volontaire ou non des effets de ces deux dernières années. Mais il est toujours délicat de financer par dette bancaire la phase de démarrage, l'atteinte de la rentabilité, nécessaire au remboursement d'un prêt, étant très souvent bien plus aléatoire qu'estimée ou souhaitée.

A ce stade, peu de sociétés en phase d'assainissement n'ont encore sollicité le soutien de la FAE ou, le cas échéant, dans des situations trop délicates, avec des endettements déjà trop élevés, pour qu'un financement additionnel puisse raisonnablement être envisagé. Ces éléments cumulés expliquent en grande partie le volume réduit des cautionnements accordés, tant en nombre, qu'en montant, les opérations réalisées s'avérant souvent de montants moindres que durant les années précédentes.

La gestion des prêts directs, accordés de mars 2020 à novembre 2021, a considérablement occupé la FAE durant l'année écoulée. Si le volume des



nouvelles prestations octroyées est resté modéré, le suivi s'avère lourd, ceci pour les différentes modifications des modalités contractuelles, la surveillance des remboursements et le traitement des premiers contentieux. Le bilan comptable global à ce stade s'avère cependant encourageant, même si les difficultés risquent de s'accroître dans les prochains mois. Les adaptations de la Loi sur l'aide aux entreprises acceptées par le Grand Conseil en date du 8 avril 2022, permettront à ce titre une prolongation de la durée des prêts à 10 ans pour accorder davantage de souplesse lorsque la situation le justifiera.

Enfin, une partie des investissements que la FAE avait consentis au travers de participations est arrivée à la fin d'un cycle. Il en résulte des désengagements de certaines sociétés, des opérations parfois bénéficiaires mais plus souvent malheureusement déficitaires, ce qui impactent notablement les pertes globales de la FAE. Au vu du contexte actuel, ces dernières restent cependant raisonnables pour l'instant.

Ceci étant, malgré le contexte délicat actuel, la Fondation d'aide aux entreprises est prête à relever les défis de ces prochaines années et offrir de manière proactive le soutien aux PME genevoises conformément à la mission de facilitateur de financement qui lui est confiée.

M. Patrick Schefer, Directeur de la Fondation d'aide aux entreprises

CHIFFRES CLÉS 2021

1'290

EMPLOIS SOUTENUS

2020	2019
3'769	1'341

144

DEMANDES ACCEPTÉES

2020	2019
464	81

CHF

15.7

MILLIONS ACCORDÉS

2020	2019
38.4 Mios	19.6 Mios

CHF

110'638.-

ACCEPTÉS PAR ENTREPRISE
EN MOYENNE

2020	2019
82'828.-	241'822.-

PORTRAITS D'ENTREPRENEURS

NOBILE & MARTIN SA

L'entreprise Nobile créée par un membre de la famille éponyme, existe depuis plus de 130 années. A sa création c'était une menuiserie qui au fil des générations et des orientations est devenue une entreprise de plâtrerie et peinture.

Monsieur Jean-Pierre Nobile m'a engagé le 1^{er} avril 1972 puis, quelques années plus tard, nous nous sommes associés.



M. Roland Andrey, Président Nobile & Martin SA

Comme beaucoup d'entrepreneurs de la construction, grâce aux facilités octroyées par les banques à l'époque, nous avons participé à plusieurs promotions immobilières. Les arrêtés fédéraux urgents de 1989 ont imposé une fin brutale à ces développements et nous nous sommes retrouvés avec des prêts et des intérêts insupportables.

Nous avons alors choisi de racheter l'entreprise Martin spécialisée dans le staff et les faux-plafonds, en vue d'augmenter nos capacités et ainsi faire face aux charges occasionnées par les promotions.

Monsieur Nobile a pris sa retraite, et de mon côté pour continuer à respecter les engagements immobiliers, j'ai repris l'entreprise Lumiverre spécialisée dans la fabrication et l'installation de luminaires et faux-plafonds métalliques.

L'association des entreprises Nobile, Martin et Lumiverre a permis de créer les ressources

nécessaires pour surmonter les difficultés consécutives aux arrêtés fédéraux urgents.

En 2008 nouvelle crise, les subprimes cette fois, et la banque qui m'avait permis le rachat de l'entreprise Lumiverre et son immeuble a réduit sensiblement sa politique de facilités au point de m'obliger à changer d'établissement bancaire. Une garantie s'est imposée pour la reprise du prêt et c'est à cette occasion que j'ai fait la connaissance de la FAE.

En tant qu'entrepreneur c'est difficile d'accepter de se faire aider, mais je dois le reconnaître que c'est la FAE qui a sauvé 3 entreprises et plus de 100 emplois.

Dans le cadre de ma succession j'ai choisi de créer Catyph Holding en 2020 afin de réorganiser et développer mes entreprises en comptant sur la délégation et la participation, le but étant d'assurer un futur pérenne. La pandémie a imposé une pause dans le projet, parallèlement des déménagements ont été dictés par une fin de bail et enfin plusieurs accidents non professionnels ont très sensiblement affecté les ressources humaines.

En 2021 nous avons choisi de développer les activités de l'entreprise Nobile & Martin SA, pièce maîtresse de la holding non seulement en plâtrerie et peinture mais également dans plusieurs secteurs du second œuvre ce qui a nécessité des facilités financières pour assumer la réorganisation et le redéploiement d'après Covid.

Je me suis souvenu de la FAE. Une fois de plus son aide s'est avérée cruciale pour notre avenir, le développement et les emplois. Un grand merci à l'équipe très engagée et professionnelle de la FAE, aux collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise ainsi qu'aux nombreux clients qui nous font confiance.

Ainsi Nobile & Martin SA va continuer à développer sa prestigieuse liste de références.



GEOFFRAY HOLDING SA

Fondée en 2009 par des professionnels de la fibre optique, SRET (Solutions Réseau Electricité Télécom), établie à Satigny et à Vallorbe, a peu à peu élargi son activité aux secteurs de la signalisation routière, des réseaux, des énergies renouvelables comme les bornes de recharge de Véhicules Electriques et les installations photovoltaïques, ainsi que dans l'électricité de rénovation ou bien de construction de villas individuelles.

SRET permet également aux fournisseurs de systèmes d'énergie renouvelable de disposer de la certification d'un installateur électricien et cherche à nouer de plus en plus de partenariats dans ce domaine.

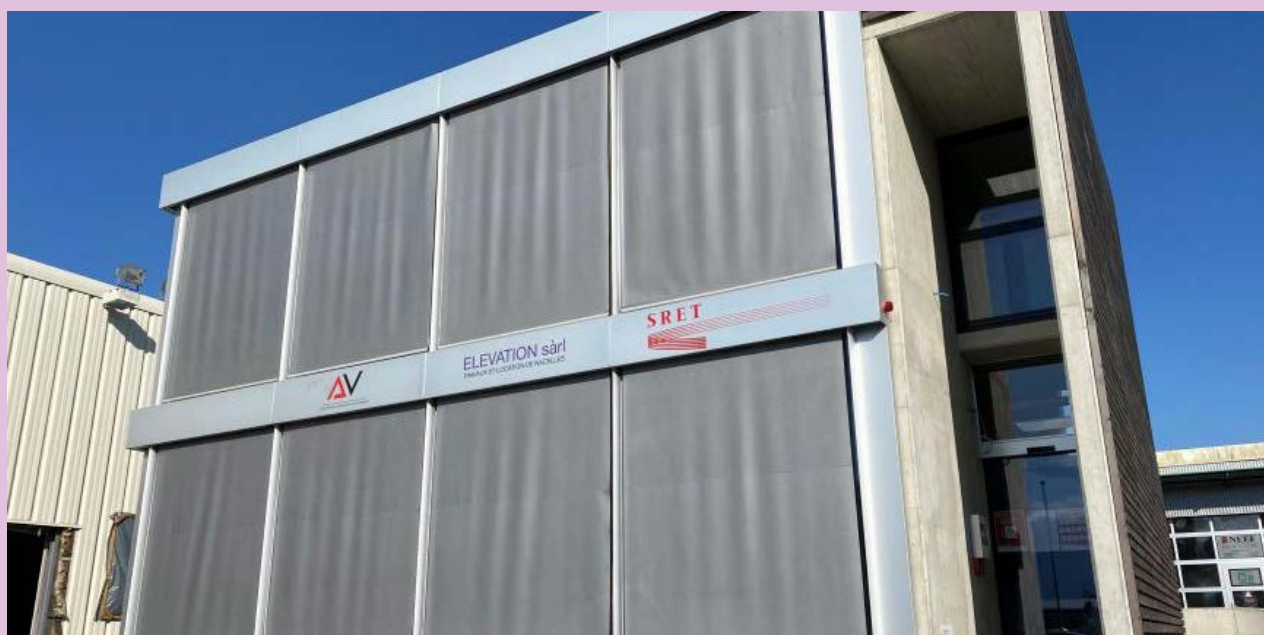
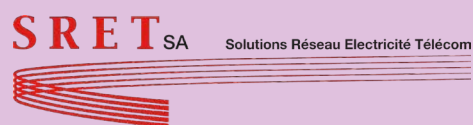
SRET est aussi une entreprise formatrice, fière de ses apprentis qui réussissent tous leur CFC.

SRET compte aujourd'hui une trentaine de collaborateurs et travaille notamment avec des partenaires institutionnels comme l'Office cantonal des transports, les SIG, la ville de Genève mais aussi avec des partenaires privés et des architectes.

Fort du développement réussi de l'entreprise depuis sa création, son fondateur et dirigeant Patrick Gabriel souhaitait anticiper sa retraite. Il a trouvé en la personne de Marc Geoffray, un repreneur avec qui il a élaboré une stratégie de reprise.

Cette approche concertée et en douceur avec une longue période de transition a rassuré l'ensemble des partenaires.

C'est finalement, grâce au soutien et au cautionnement de la FAE, que le dossier de financement bancaire de la reprise en LBO a pu être monté et finalisé en totale collaboration entre les différents intervenants.



PORTRAITS D'ENTREPRENEURS

TOTEM BLOCPARKS SA

Des murs ludiques parsemés de prises colorées, des bars branchés et animés, de la fonte pour les biceps et du yoga pour la souplesse, TOTEM redéfinit complètement les codes de l'escalade traditionnelle.

Bien plus que de simples établissements sportifs, ces espaces de vie modernes rassemblent petits et grands autour de la pratique de l'escalade, du yoga, du fitness dans un état d'esprit espiègle et convivial. Depuis l'ouverture de sa première salle en 2016 à Gland, le groupe s'est rapidement développé autour de l'arc lémanique à Versoix, Vevey et Ecublens. 2021 marque un nouveau tournant.

Alors, que l'escalade devient une discipline olympique, TOTEM accouche en septembre de sa 5^{ème} et plus ambitieuse salle nichée en terres genevoises à Meyrin.

Le pari de ses fondateurs, Killko Caballero et Arthur Veenhuys, tous deux entrepreneurs et passionnés de grimpe, est de démocratiser l'escalade. " 80 % des clients n'ont jamais grimpé avant de venir chez TOTEM car notre espace est pensé pour accueillir tout le monde, de 2 à 72 ans ! "

Une vision qui se concrétise clairement dans les salles de la jeune et dynamique start-up.

Frappé par la pandémie en plein développement de la salle de Meyrin, la FAE nous a octroyé un cautionnement pour finaliser le financement du projet, rassurant nos investisseurs et renforçant l'ancrage local dans le canton. Les fondateurs ont particulièrement apprécié la rapidité et le professionnalisme des équipes de la FAE qui ont en quelques semaines évalué le dossier de demande de cautionnement permettant la concrétisation du projet.

L'impact du financement a été clair. Dès son ouverture, c'est plus de 20 employés qui œuvrent à Meyrin et accueillent toujours plus de clients. Et surtout les plus petits, car la salle possède une singularité exceptionnelle : disposer de la plus grande zone d'escalade pour enfants de Suisse. Entre parcours fun et ludiques, anniversaires à thème, cours d'escalade en groupe et camps de vacances, TOTEM Meyrin offre une mosaïque d'expériences pour leur permettre de pratiquer du sport tout en s'amusant.



ACRpro SA

L'expertise et l'expérience d'ACR Pro depuis plus de 40 ans font de la société un acteur incontournable dans la sonorisation d'espace.

La société ACR Pro est active depuis 1979 dans tous les domaines de l'audio : installations professionnelles, sonorisation de scènes et spectacles, location de matériel et vente de matériel et de Hifi, traversant grâce à son agilité les différentes mutations techniques, professionnelles et sociales du marché.

L'expérience, les compétences et la qualité reconnue de son travail positionne l'entreprise comme une référence sur le marché local de la sonorisation et des installations.

Après plus de 40 ans d'activité, les dirigeants étaient à la recherche d'un successeur qui partagerait les valeurs de leur entreprise. C'est ainsi que débute notre parcours en pleine période Covid (sept 2020). Tous deux prénommés Eric, l'un travaillant au sein d'ACR Pro depuis plus de 20 ans et l'autre, ami proche d'un des dirigeants, bénéficiant d'une expérience avérée en gestion d'entreprise, et de surcroît passionné de Hifi haut de gamme, nous avons eu une réelle association d'intérêt dès notre rencontre.

Cette passion commune pour la qualité de l'expérience auditive qui nous anime, accompagnée d'une bonne préparation nous ont permis de concrétiser le projet de reprise en 6 mois seulement, ceci malgré le contexte sanitaire particulièrement bousculé par les mesures de fermetures imposées par la Confédération. Après avoir envisagées plusieurs possibilités de financement, nous nous

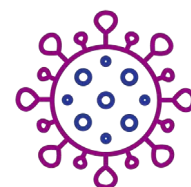
sommes adressés à la FAE, qui, dans le cadre de sa mission de soutien aux entreprises locales, nous a octroyé rapidement un cautionnement de crédit pour concrétiser notre projet de reprise. Sans son aide, le projet aurait été beaucoup plus difficile.

En tant que responsables de l'entreprise, nos spécificités et nos domaines de compétences complémentaires apportent un réel avantage à la gestion opérationnelle d'ACR Pro, chacun amène sa pierre à l'édifice sans empiéter sur le chemin de l'autre. Malgré le contexte et les défis logistiques rencontrés au cours de l'année 2021, les résultats sont extrêmement satisfaisants et déjà supérieurs à nos attentes.

Le secteur de l'évènementiel demeurant incertain, nous concentrons nos efforts sur de nouveaux projets d'installations et d'évolutions technologiques ce qui nous amène à envisager d'augmenter notre équipe dans un environnement bienveillant, cohérent et motivant.

Au-delà des aspects financiers et contractuels, notre vision est de faire perdurer l'âme de l'entreprise en conservant les emplois et capitalisant sur son savoir-faire et sa notoriété pour envisager d'écrire, pourquoi pas, la nouvelle histoire ACR Pro pour les 40 ans à venir !





ANALYSE DE L'ACTIVITÉ COVID

DU 16.03.2020 AU 15.11.2021 (20 mois)

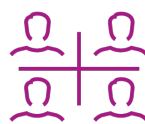
SOUTIENS ACCORDÉS



30 Mios

à 503 entreprises

EMPLOIS



3'741

emplois soutenus
7.44 emplois en moyenne
par entreprise soutenue

TYPLOGIE



53 %

Micro-entreprises

47 %

PME

La FAE - Dispositif de soutien aux entreprises genevoises

Face à la crise sanitaire du Covid-19, qui a touché l'ensemble du tissu économique de notre pays, la FAE a mis en oeuvre le 16 mars 2020, une avance de liquidités, sous forme de prêt direct, sans intérêt, sans besoin de garantie et remboursable en principe sur 7 ans, de CHF 300'000 maximum ; selon une modification de la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) adoptée le 12 mars 2020 par le Grand Conseil.

Cette aide a permis d'octroyer des crédits sans intérêts aux entreprises impactées par les mesures de fermetures sanitaires et par conséquent, la chute d'activité liée au Covid-19, pendant plus de 20 mois. Durant cette période, **la FAE a répondu à près de 4'400 sollicitations et enregistré plus de 1'600 demandes liées uniquement à la prestation Covid-19; soit une activité cinq fois supérieure** à une période traditionnelle. L'activité démontre que les flux abondants de demandes sont directement liées aux différentes vagues subies ; soit dès le 18 mars 2020 (avant la mise en place des prêts Covid de la Confédération), puis aux automnes 2020 et 2021 jusqu'à la mise en oeuvre des aides pour cas de gigueur.

En parallèle de l'aide de la Confédération proposée dès le 26 mars 2020 et jusqu'au 31 juillet 2020, la FAE s'est employée à soutenir les entreprises qui ne pouvaient que difficilement bénéficier des autres solutions d'aide, s'adaptant constamment à l'évolution de la situation au gré des nouveaux soutiens mis en oeuvre.

De manière complémentaire, la FAE, avec l'appui des banques genevoises, a suspendu les amortissements

pour 80 % des entreprises qui disposaient d'un cautionnement en cours, représentant près de 160 interventions additionnelles.

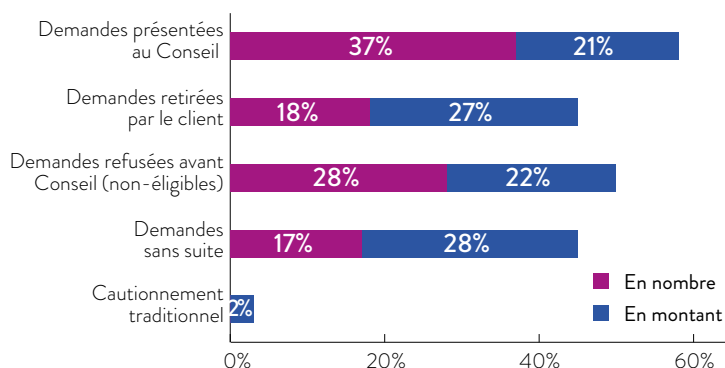
Les modalités de remboursements des prêts Covid ont fait l'objet d'adaptation au cas par cas. En fonction de la situation des entreprises et voir du secteur d'activités, le début des amortissements a été repoussé pour permettre aux entreprises de conserver leur trésorerie.

Au 31 décembre 2021, 62 % des clients honorent leurs remboursements de façon régulière, permettant à la FAE d'avoir recouvré à ce stade, la somme de CHF 4'736'970. Deux pertes ont été enregistrées pour un montant de CHF 40'000. 21 % n'ont pas encore débuté les remboursements (leurs amortissements ayant donné lieu à un report) et 16 % sont en retard dans leurs mensualités et font l'objet d'un suivi strict et attentif.

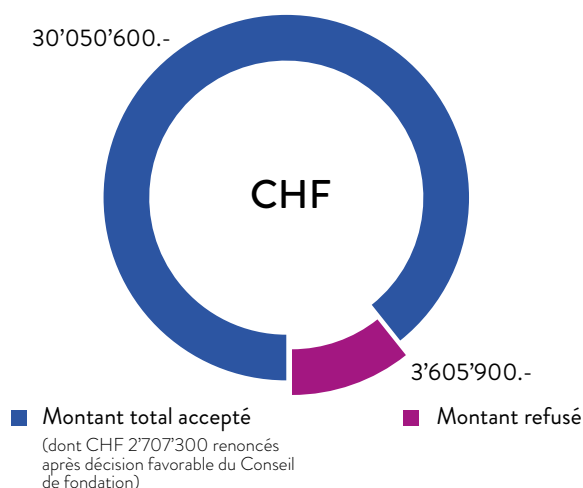
Ce bilan comptable encourageant à ce stade s'explique en partie du moins par l'effort de suivi conséquent fourni par l'ensemble de l'équipe de la FAE, faisant preuve au gré de la situation de souplesse ou de fermeté.

Prêts accordés	CHF 30'055'700
./. Prêts renoncés	- CHF 2'712'400
= Prêts libérés	CHF 27'343'300
./. Remboursements encaissés	- CHF 4'736'970
./. Pertes comptabilisées	- CHF 40'000
= Solde des prêts au 31.12.2021	CHF 22'566'330

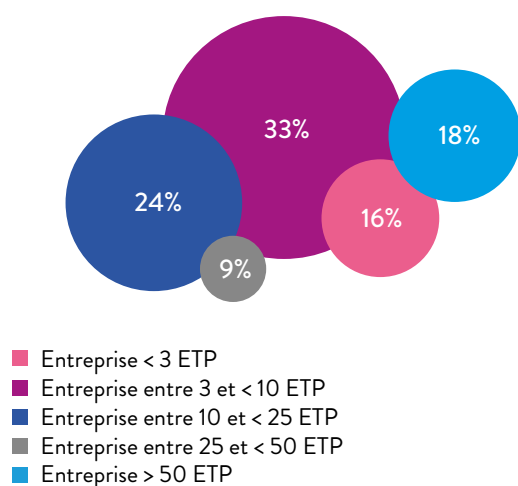
Analyse des demandes déposées



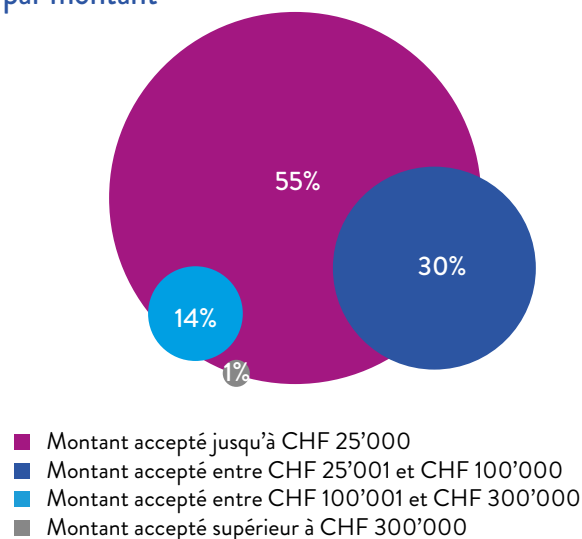
Répartition des montants présentés au Conseil de fondation



Répartition du soutien octroyé par taille d'entreprise

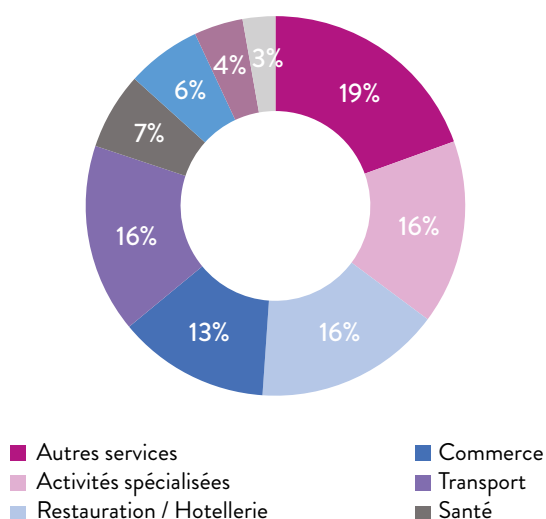


Répartition du soutien octroyé par montant

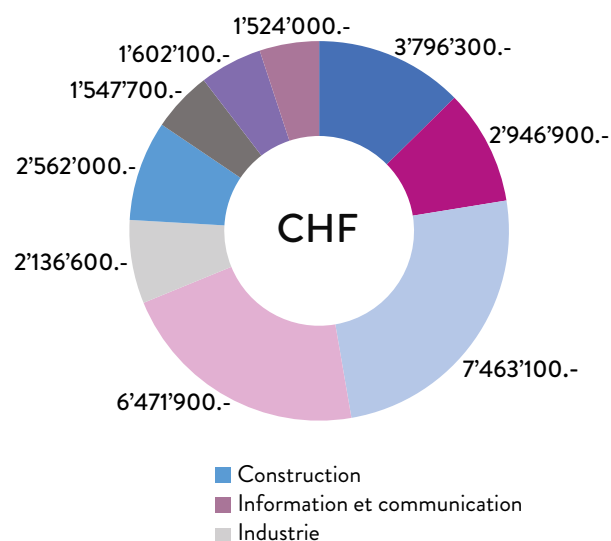


Secteurs d'activités soutenus

En nombre

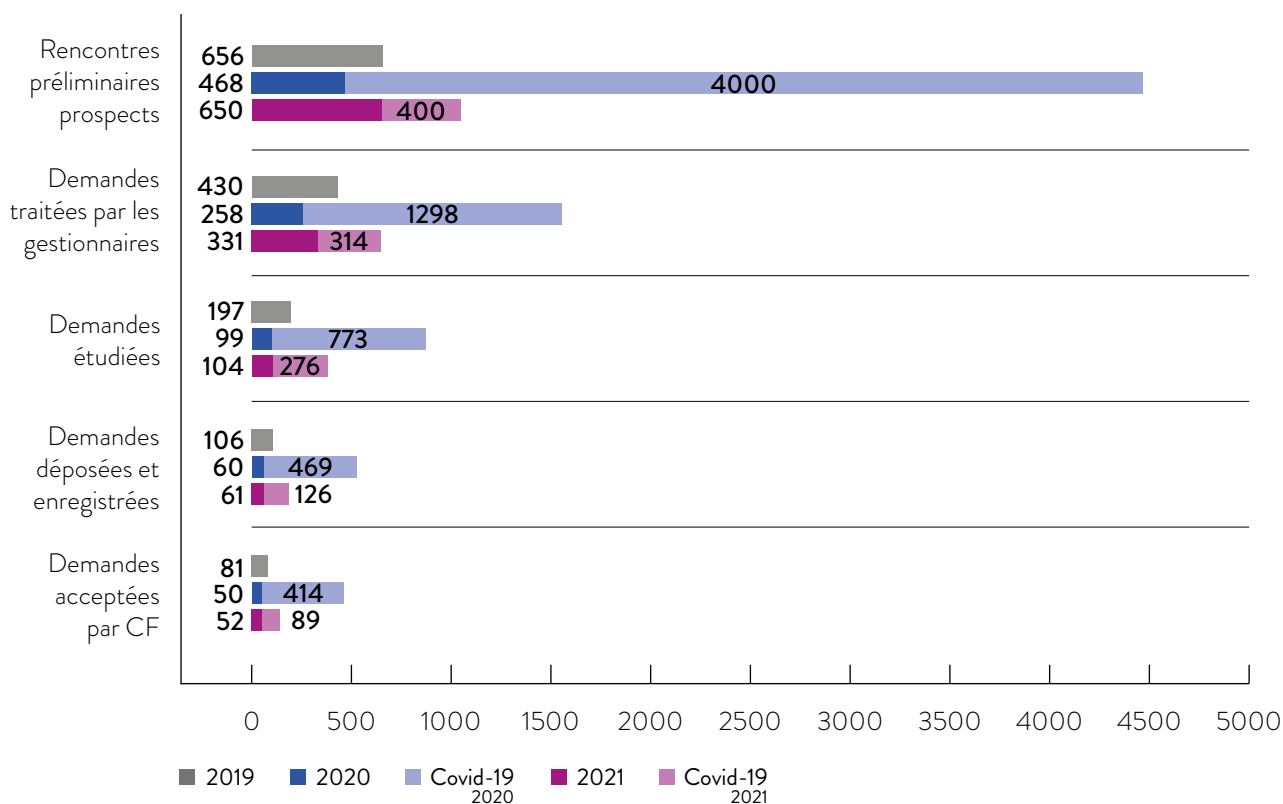


En montant



ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

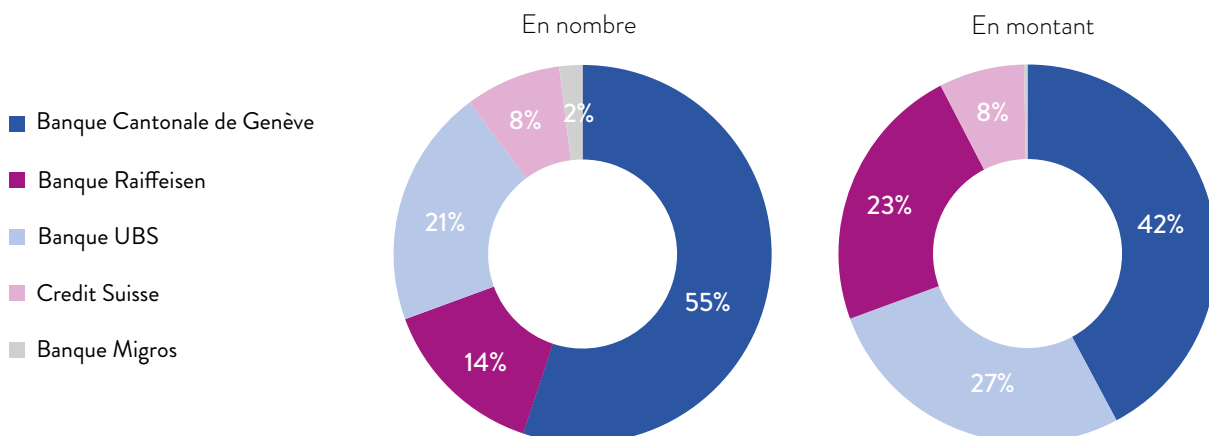
Activités FAE 2019 / 2020 / 2021



Cette année encore, la situation pandémique a fortement impacté l'activité de la FAE, avec un volume de sollicitations conséquent. Les effets de la crise expliquent également le faible taux de transformation, réduit environ de moitié à chacune des étapes. Ainsi, si le volume des contacts préliminaires pour les prestations traditionnelles de la FAE est resté stable, le nombre de demandes effectivement étudiées et finalement

acceptées a sensiblement diminué. Ce constat s'explique par les caractéristiques des demandes, qui ne satisfont souvent pas à l'ensemble des critères de la FAE ou ne permettent pas de démontrer la capacité à rembourser la dette envisagée. Le taux d'acceptation des demandes par le Conseil FAE est quant à lui resté stable soit 75 % (et même 85 % pour les prestations traditionnelles).

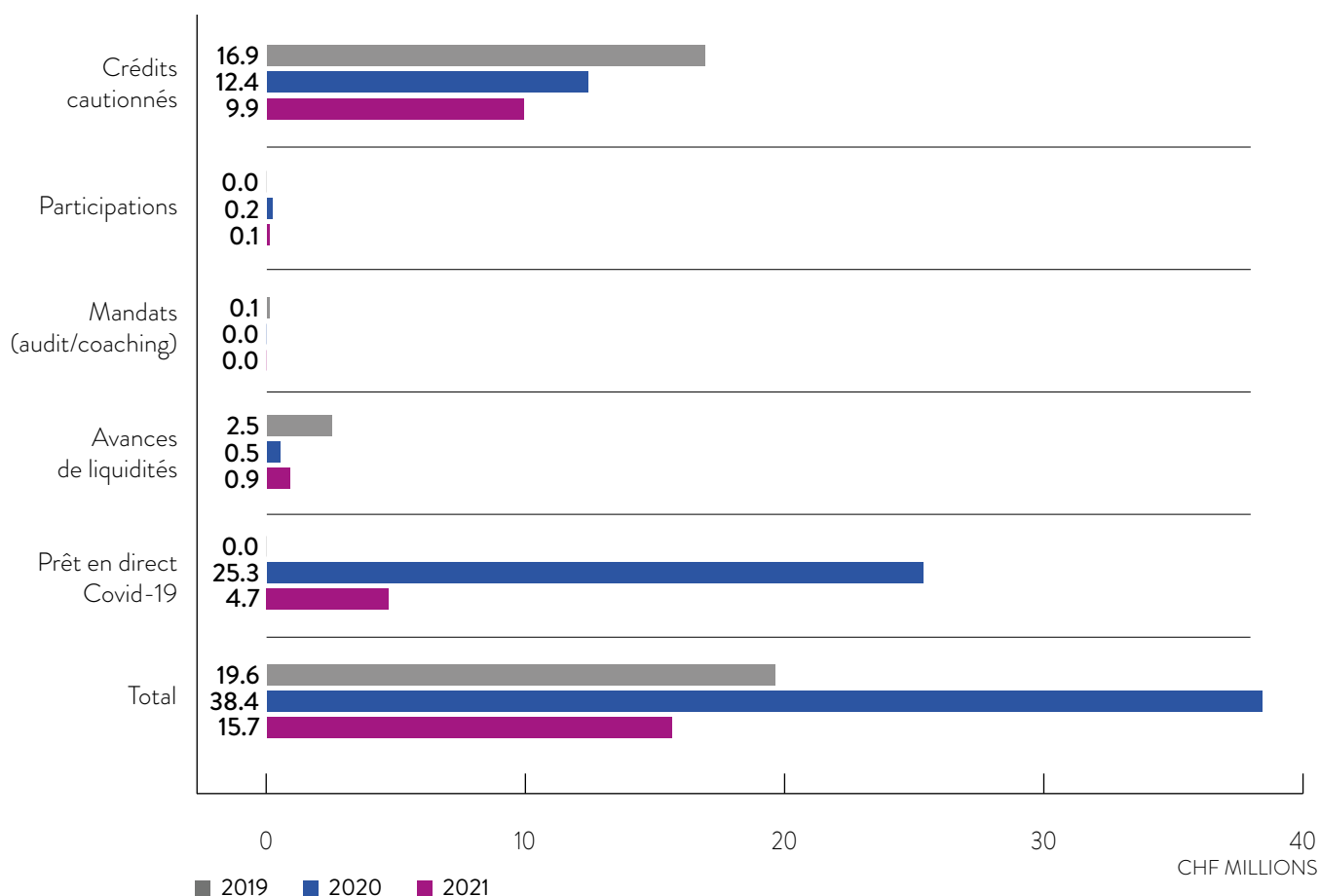
Prestations FAE et CR par banque partenaire



ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS

EN 2021

Engagements accordés FAE et CR



Au total, la FAE a soutenu 141 entreprises (avec 144 prestations) et octroyé plus de CHF 15.7 Mios, dont 89 entreprises et CHF 4.7 Mios par le biais de prêts directs Covid qui se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année donc respectivement (10.9 Mios et 52 entreprises par les prestations traditionnelles).

Pour cette deuxième année sous le contexte de la crise sanitaire, le total des montants octroyé pour les prestations traditionnelles est certes une nouvelle fois en baisse mais atteint malgré tout CHF 10.9 Mios, soit une réduction de 17 % comparé à 2020 (hors prestations Covid).

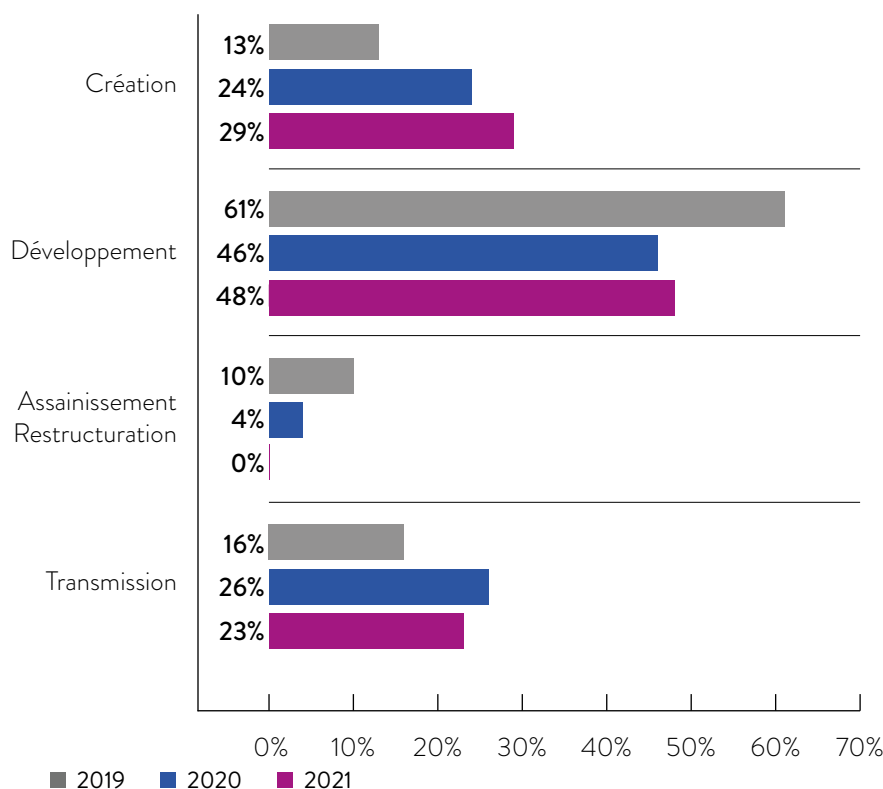
Il convient d'y ajouter CHF 4.7 Mios de financements réalisés directement par les banques en complément de la FAE/CR, permettant ainsi à la FAE de contribuer à l'injection de près de CHF 15.6 Mios au bénéfice des PME. Les soutiens de la FAE produisent ainsi un effet multiplicateur de 4.57 en tenant compte également des CHF 34.3 Mios de financements internes (tels que les apports en fonds propres, investisseurs, cautions de baux, etc.) soit un impact pour l'économie genevoise de CHF 49.9 Mios.

En 2021, 55 prestations ont été accordées par la FAE permettant ainsi le soutien de 52 entreprises. En termes de prestations, 84 % concerne des cautionnements, 13 % des avances de liquidités et 3 % des participations ou mandats.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS

EN 2021 (suite)

Demandes FAE et CR par stade de développement

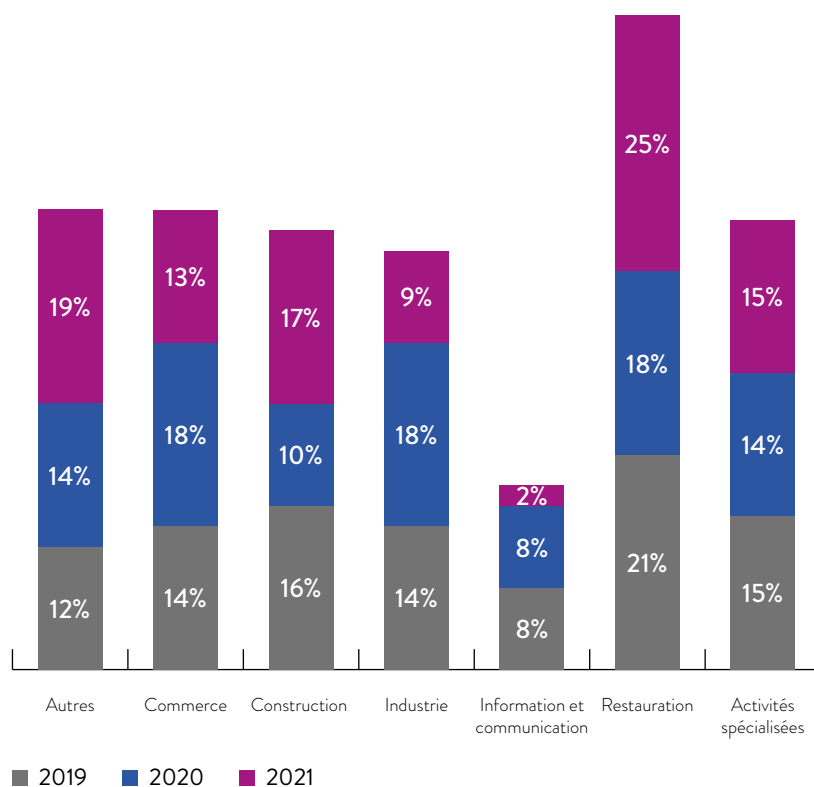


La répartition par secteur d'activités démontre une hausse importante des soutiens à la création de nouvelles entreprises, souvent liée à des souhaits de réorientation de carrière.

En termes de pourcentage, cette évolution est accentuée par la baisse conséquente des soutiens au développement de PME existantes qui explique à elle seule la majorité de la réduction des volumes de soutiens globaux accordés. Cela reste cependant le stade le plus soutenu par la FAE avec, en 2021, 48 % des interventions.

Enfin, l'absence de soutien en 2021 à des entreprises en phase d'assainissement est à souligner, bien qu'un certain nombre de dossiers ait été analysé. Au vu du contexte, une hausse prochaine est prévisible mais restera modérée du fait des risques liés à la restructuration des sociétés.

Prestations accordées FAE et CR par secteur d'activités (en nombre)

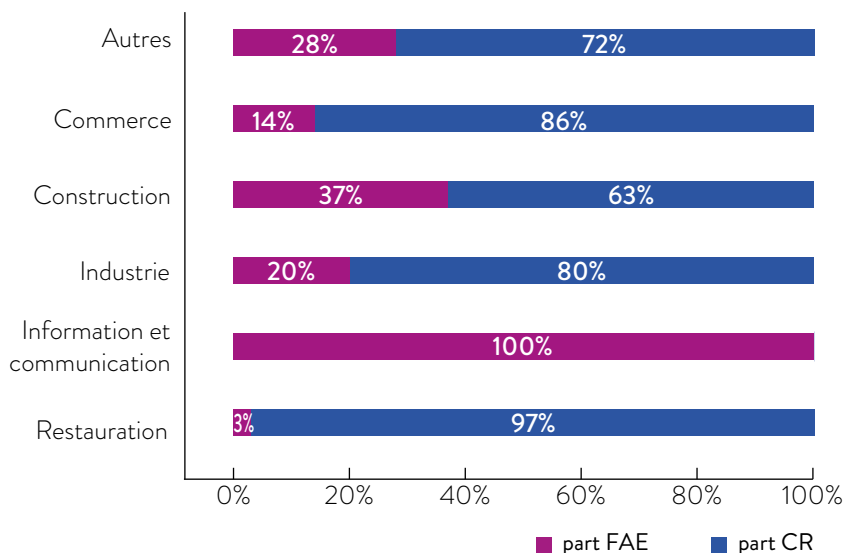


La FAE déploie ses activités dans la quasi-totalité des secteurs économiques du canton. La restauration, la construction et les activités spécialisées sont les trois principaux secteurs soutenus en 2021 pour près de 57 % des dossiers acceptés.

Les activités spécialisées concernent l'entretien et l'aménagement paysager pour 38 %, mais également les domaines techniques et les activités de service aux entreprises avec respectivement 25 %.

Signalons une baisse de 6 points des demandes acceptées dans l'information et communication et un rattrapage dans le secteur de la construction avec un retour à un taux identique à 2019. Les autres secteurs sont composés principalement de sociétés de la santé (6 %) et dans les activités récréatives (8 %).

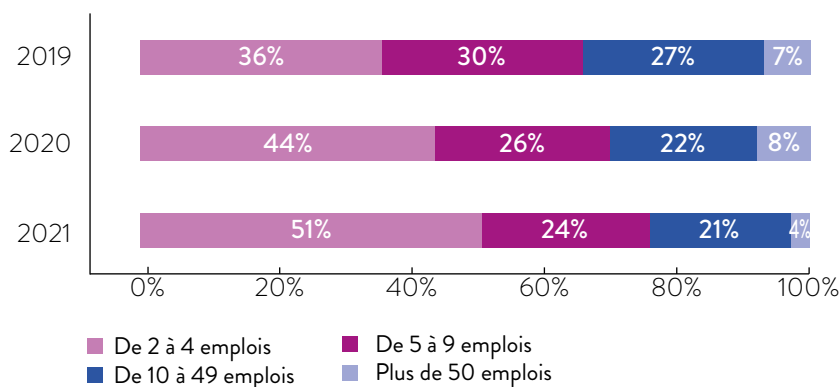
Répartition FAE et CR des prestations accordées par secteur d'activités (en nombre)



Soulignons que 97 % des prestations accordées dans le secteur de la restauration sont prises en charge par CR. 100 % des prestations concernant le secteur de l'information et de la communication ont été pris en charge par la FAE, il s'agit exclusivement de prestations d'avances de liquidités.

Globalement, en 2021, 75 % du montant des prestations octroyées, l'ont été au travers du processus fédéral de CR (81 % en 2020).

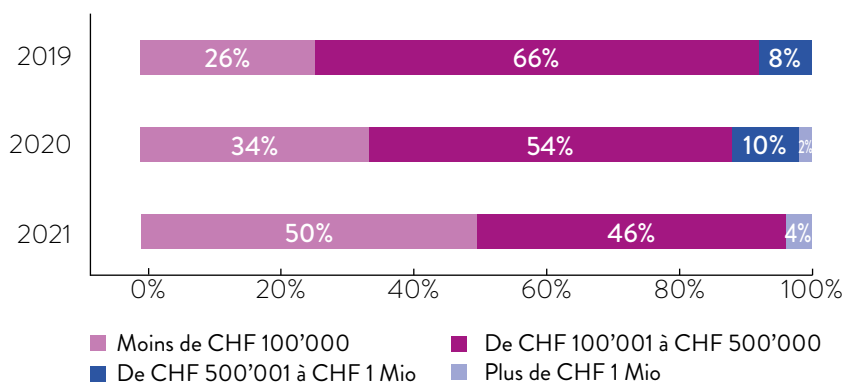
Analyse des dossiers acceptés par nombre d'emplois



La répartition des soutiens par nombre d'emplois semble être affectée par le contexte actuel. En effet depuis 2020, l'on constate une augmentation des soutiens pour les petites structures (2 à 4 emplois) et une diminution pour les dossiers avec plus de 50 emplois.

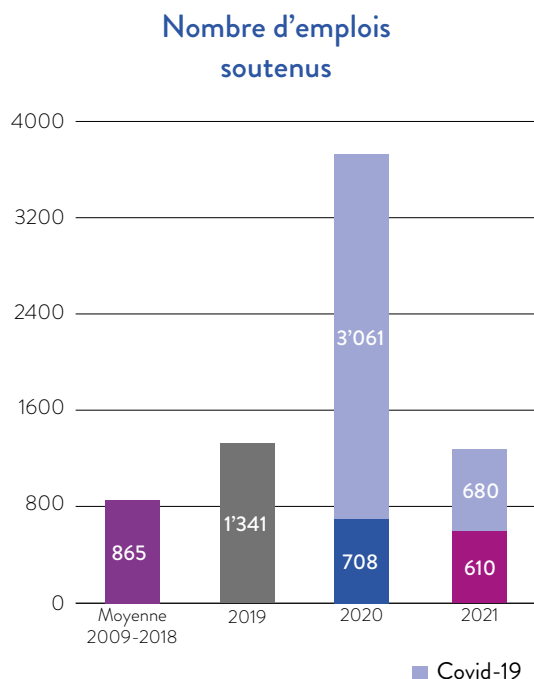
Les volumes des sociétés entre 5 à 9 emplois et 10 à 49 sont quant à eux restés stables comparé à 2020.

Analyse des dossiers acceptés par montant accordé



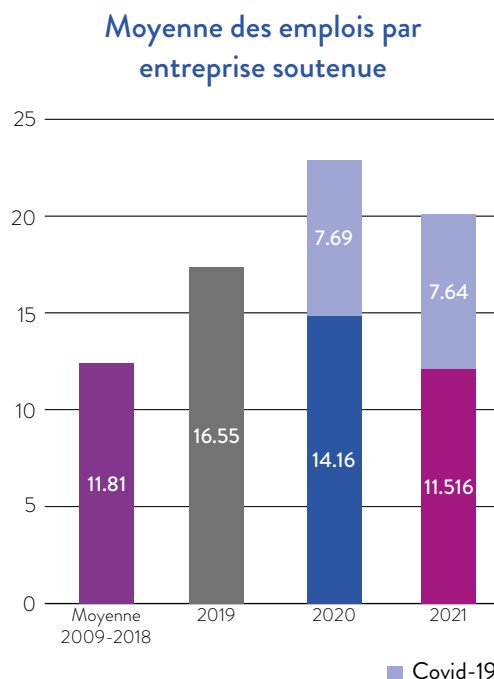
CHF 210'296 ont été accordés en moyenne par entreprise en 2021, soit un niveau plus faible qu'observé en 2019 et 2020. Le nombre de prestations inférieures à CHF 100'000 représente 50 % des interventions (34 % en 2020) et confirme que la FAE intervient davantage dans des dossiers de plus faible envergure depuis la crise sanitaire. Soulignons que 4 % des demandes acceptées concernent un cautionnement d'un montant supérieur à CHF 1 Mio.

SUIVI DES EMPLOIS



En tenant compte des prêts directs Covid, le nombre d'emplois s'élève à un total de 1'290 en 2021 dont 680 par le biais des prêts Covid.

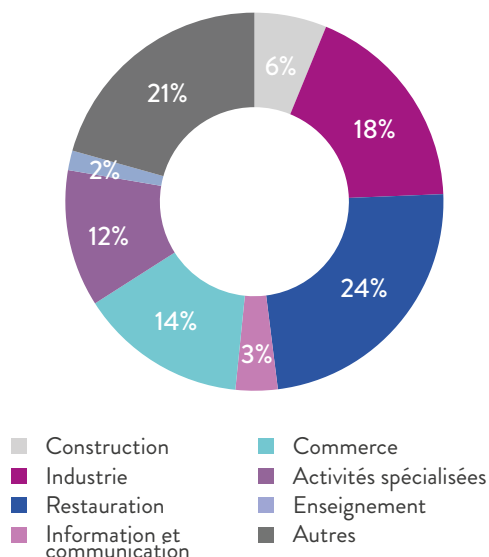
Au niveau des prestations traditionnelles, 610 emplois ont été maintenus et/ou créés en 2021. Ce nombre est bien inférieur aux statistiques historiques de la FAE. Pour rappel, la FAE intervient désormais davantage en faveur de petites entreprises comportant moins de 5 employés (51 % des dossiers acceptés) avec des montants moins importants, ce qui explique en partie la baisse des emplois soutenus.



Le nombre d'emplois moyen par entreprise soutenue avec les prêts Covid est inférieur comparé aux autres prestations. Cette différence s'explique par l'important soutien accordé aux micro-entreprises dans le cadre de la crise sanitaire.

En moyenne la FAE soutient 11.51 emplois par entreprise. Après une nouvelle année compliquée, le nombre d'emplois soutenus par entreprise se situe légèrement en dessous de la moyenne de 11.81 emplois par société.

Répartition sectorielle des emplois soutenus



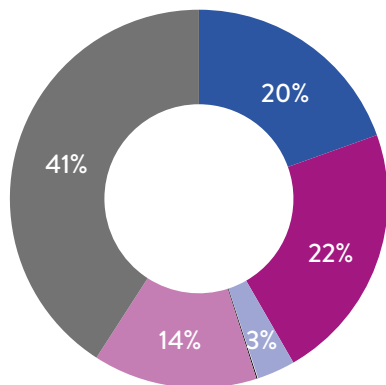
On constate un changement de typologie entre les entreprises qui ont bénéficié d'un prêt Covid et celles qui ont reçu une prestation traditionnelle. En effet, les dossiers liés aux prêts Covid concernent davantage des micro-sociétés proposant des activités de service. Ainsi, hors dossiers Covid, le secteur de l'industrie représente 30 % des emplois soutenus avec 477.72 ETP. La restauration et le commerce concentrent, à part égale, 18 % chacun des emplois soutenus.

Concernant les dossiers Covid, les activités de services, regroupées dans « Autres » représentent 16.1 % des emplois, soit 290.01 ETP. Parmi les professions incluses dans ce secteur, nous relevons le transport de personnes qui totalise 106 ETP ainsi que les activités liées au soin (instituts de beauté et salons de coiffure) avec 47.93 ETP. Enfin, 12.6 % des emplois soutenus concernent le secteur de la santé regroupant 227.32 ETP dans les activités médicales et paramédicales.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS

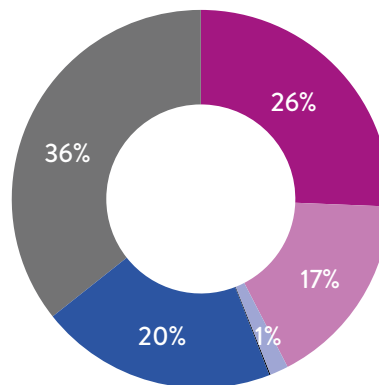
À FIN 2021

Répartition de l'engagement FAE de CHF 55.2 Mios par prestation



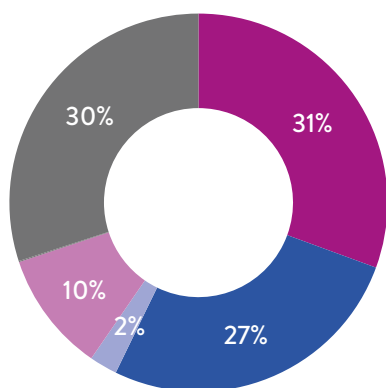
- 35% d'arrière-caution sur cautionnements CR CHF 10'781'085
- Cautionnements FAE CHF 12'222'939
- Avances de liquidités CHF 1'795'031
- Mandats CHF 13'390
- Prêts Franc Fort CHF 66'888
- Participations CHF 7'754'863
- Prêts Covid-19 CHF 22'566'330

Provisions de CHF 42 Mios sur l'engagement FAE



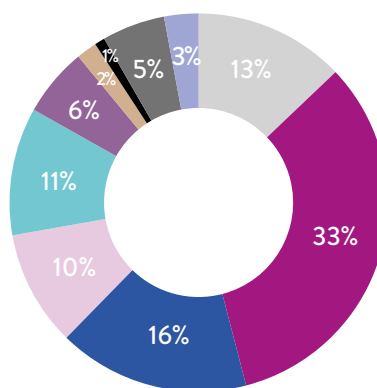
- Provisions sur Cautionnements FAE - CHF 10'784'030
- Provisions sur Participations CHF 7'054'126
- Provisions sur Avances de liquidités - CHF 43'477
- Provisions sur Prêts Franc Fort CHF 43'888
- Provisions sur Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65 % - CHF 10'781'085
- Provisions sur Prêts Covid-19 CHF 10'665'693

Répartition de l'engagement de CHF 75.2 Mios FAE et CR par prestation



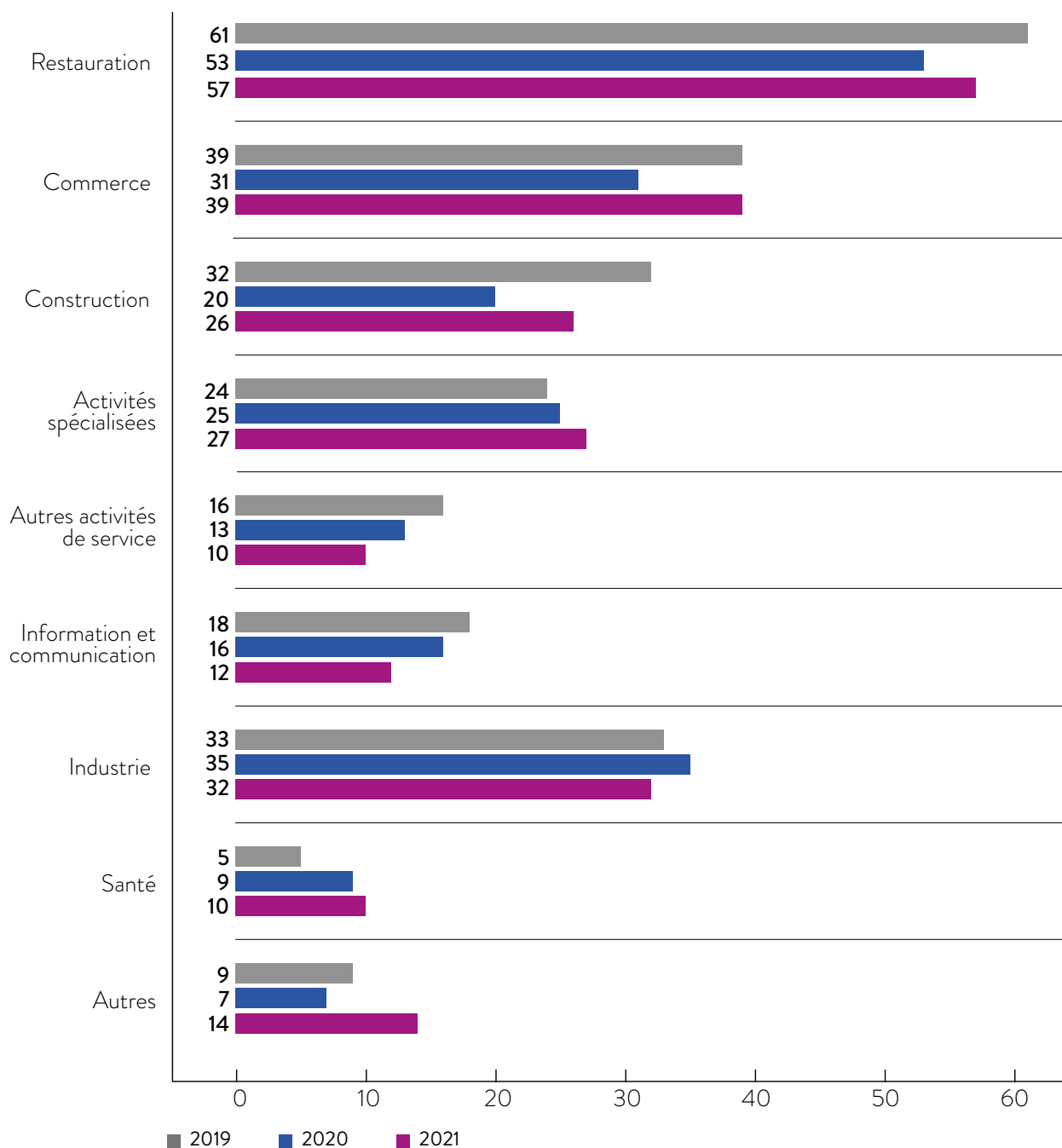
- Cautionnements FAE CHF 23'004'024
- Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65 % CHF 20'022'016
- Avances de liquidités CHF 1'795'031
- Participations CHF 7'754'863
- Prêts Franc Fort CHF 66'888
- Prêts Covid-19 CHF 22'566'330

Répartition sectorielle de l'engagement de CHF 52.6 Mios FAE et CR (hors Covid)



- Construction
- Industrie
- Restauration
- Information et communication
- Commerce
- Activités récréatives
- Santé
- Autres activités de service
- Activités spécialisées
- Enseignement

Répartition du portefeuille clients FAE et CR par secteur d'activité en nombre



Les soutiens en cours pour les prestations traditionnelles concernent 227 entreprises, un chiffre proche de la moyenne de 217 entreprises soutenues sur les années 2018 – 2020.

Comparé au portefeuille au 31.12.2020 constitué de 209 clients, l'on constate une augmentation du nombre de dossiers au 31.12.2021. Il est probable que les suspensions d'amortissements accordées durant la période 2020-2021 aient eu une répercussion sur le nombre de dossiers arrivant à échéance.

Le secteur de la restauration reste important en nombre (57 dossiers) toutefois il ne représente que 16 % des montants totaux engagés. Les domaines de la construction, de l'industrie et du commerce représentent à eux seuls 43 % des engagements.

Il est à relever que plusieurs grandes entreprises actives dans les secteurs de l'industrie et de l'informatique ont procédé à des remboursements anticipés en 2021, ce qui a un impact non négligeable sur les engagements en cours.

Impact de la FAE pour l'économie du canton de Genève *

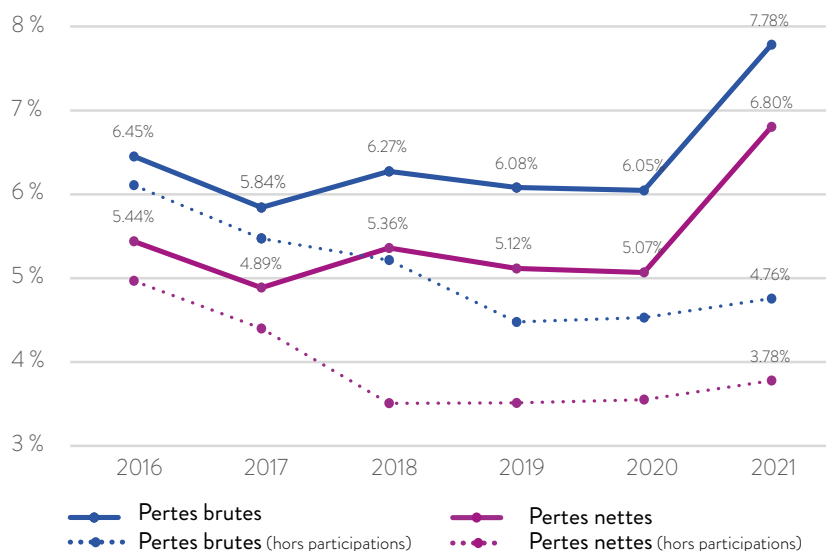
en nombre	2021	2020	2019
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	3'961	2'918	2'820
Nombre moyen de salariés par entreprise	8.07	17.79	16.30
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	3'387	2'203	2'337
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	6.90	13.43	13.51
NOMBRE TOTAL D'APPRENTIS	85	60	
Nombre moyen d'apprentis par entreprise	0.17	0.37	0.35
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	214'759	160'762	180'973
Masse salariale moyenne par entreprise	440	980	1'046
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	63.4136	72.9695	77.4380
Cotisations sociales totales estimées **	34'361	25'722	28'956
hors Covid (en milliers de CHF)			
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ PAR ENTREPRISES	368'947	403'036	461'555
Chiffre d'affaires moyen par entreprise	1'654	2'399	2'508
Impôts totaux - entreprises	1'263	2'166	3'666
Impôts totaux - estimation personnes physiques ***	32'214	24'114	27'146
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	33'477	26'280	30'812

* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse de 93 % en 2021, taux de réponse 85 % en 2020, taux de réponse 83 % en 2019) et des comptes de résultat (taux de réponse, 93 % en 2020, taux de réponse, 95 % en 2019)

** sur la base des cotisations estimée à 16 %

*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale

Taux de perte FAE et CR



La FAE a enregistré 10 pertes au 31.12.2021 pour un total de CHF 4'067'647,44 dont 3 participations.

La comptabilisation d'une perte sur une participation d'un montant CHF 2'516'344,50 (provisionné à 100 %) a passablement influé sur le taux de perte.

Le taux de perte net, hors participations, est en légère augmentation de 0.23 point comparé à 2020 et s'établit à 3.78 %.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

**Fondation d'aide aux entreprises
Genève**

Genève, le 7 mars 2022
69/als/13

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corratierie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2021. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'État de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques ».

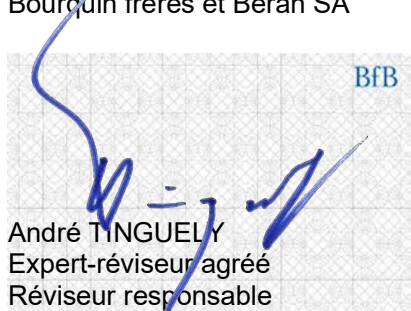
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

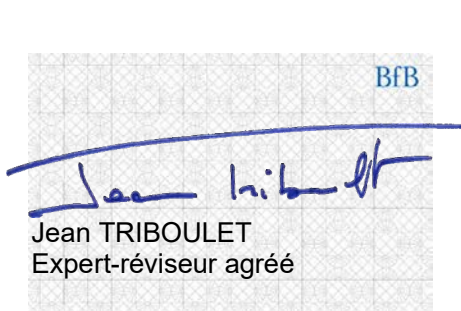
Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF

CHF en 2021

CHF en 2020

ACTIF CIRCULANT

Liquidités

Caisse	1'019	1'414
Compte garantie sur l'avance de liquidités	207'100	
Comptes courants État de Genève	31'807'270	27'398'556
	32'015'388	27'399'970

Réalisable

Débiteurs commission de garantie retenue sur vente de titres	7'655	111'013
Débiteurs - Avances de liquidités	886'687	811'868
Provision sur débiteurs - Avances de liquidités	(663'692)	(663'187)
	222'995	148'681
Actifs de régularisation	72'664	37'406

TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT

32'318'702

27'697'070

ACTIF IMMOBILISÉ

Participation ex-FSPME	500'765	500'765
Dépréciation sur participation ex-FSPME	(500'765)	(500'765)
	0	0
Participations FAE	7'254'098	11'591'347
Dépréciation sur participations FAE	(6'553'361)	(10'797'223)
	700'736	794'124
Prêts franc fort	66'888	107'292
Provision sur Prêts franc fort	(43'477)	(84'738)
	23'411	22'554
Débiteurs - Prêts Covid-19	22'566'330	23'671'300
Provision sur débiteurs - Prêts Covid-19	(15'003'584)	(10'665'693)
	7'562'746	13'005'607
Immobilisations corporelles	21'434	31'178
Dépôt de garantie parking FONGIT	0	50

TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

8'308'328

13'853'513

TOTAL DE L'ACTIF

40'627'030

41'550'584

PASSIF

CHF en 2021

CHF en 2020

CAPITAUX ÉTRANGERS

Capitaux étrangers à court terme

Dettes à court terme	20'313	1'826'189
Passifs de régularisation	166'022	88'566
Mandats d'audit à payer	13'390	31'500

Capitaux étrangers à long terme

Provisions sur cautionnements	19'298'515	23'282'672
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance de contrat	77'981	32'427
Fond de garantie à restituer	207'100	0

TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS

19'783'320

25'261'354

CAPITAUX PROPRES

Capital

Capital de dotation	30'000'000	30'000'000
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(6'248'091)	(3'010'822)
	23'751'909	26'989'178

Réserves

Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2018	0	0
	3'411'225	

Résultat

Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)	(7'477'127)	(10'491'045)
Résultat de l'exercice (varié s/dépréc.s/participat.)	923'766	(306'178)
Part du résultat annuel du fonctionnement à conserver 75%	233'936	97'275
	(6'319'425)	(10'699'948)

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

20'843'709

16'289'230

TOTAL DU PASSIF

40'627'030

41'550'584

COMPTE DE RÉSULTAT

DE L'EXERCICE 2021

	CHF en 2021	Budget 2021 en CHF	CHF en 2020
PRODUITS			
Subventions reçues			
Subventions reçues de l'État de Genève	6'000'000	6'000'000	6'000'000
Subvention de fonctionnement à restituer	(182'215)		(129'702)
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	5'817'785	6'000'000	5'870'298
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	18'900	25'000	17'400
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	154'411	100'000	146'439
Honoraires sur dossiers FAE	12'272		12'025
Variation de provision pour perte sur débiteurs	1'200		(5'961)
Rétroc. Cautionnement romand - Frais d'avocats	0		6'440
Rétroc. Cautionnement romand - Prod. contentieux	0		2'779
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	13'200		10'800
Produits extraordinaires et financiers	618	31'000	880
Dissolution de provisions	4'413	0	0
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	205'014	156'000	190'803
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(13'200)	(12'000)	(10'800)
Charges de personnel	(1'559'192)	(1'695'700)	(1'512'460)
Loyer et charges	(127'651)	(150'000)	(141'677)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(104'658)	(72'000)	(130'840)
Charges d'administration	(55'948)	(76'000)	(76'390)
Communication	(40'975)	(56'000)	(69'190)
Autres charges d'exploitation	(51'175)	(24'300)	(19'743)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(1'952'799)	(2'086'000)	(1'961'101)
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	(1'747'785)	(1'930'000)	(1'770'298)

	CHF en 2021	Budget 2021 en CHF	CHF en 2020
Variation des provisions sur prestations			
Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(7'491'855)	(4'000'000)	(15'370'944)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2018	7'178'878		2'671'084
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2008-2011	0		0
	(312'977)	(4'000'000)	(12'699'860)
Mandats d'audit octroyés			
Mandats d'audit octroyés s/exercice en cours	(18'540)	(70'000)	(30'000)
Diss. de mandats d'audit s/exercices antérieurs	3'377		52'125
	(15'163)	(70'000)	22'125
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnements honorées	(330'633)		(220'449)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnements	30'769		74'751
Restitutions à l'État de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieures	(30'769)		(74'751)
Diminution de subv. suite diss. s/dossiers 2008-2011	0		0
	(30'769)	(0)	(74'751)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	3'411'227	0	(8'798'184)
Variation de la réserve			
Subv. s/prestations trop dép. s/exercices en cours	(846'036)		705'251
Subv. s/prestations n/dépensée s/ex. 2012-2018	(2'844'363)		7'942'484
Subv. s/mandats d'audit trop dépensée	0		0
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	(51'460)		(70'000)
Pertes s/cautionnements absorbées par les réserves	330'633		220'449
	(3'411'227)	0	8'798'185
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	0	0	0
Résultat sur Immobilisations financières			
Variation de la provision sur participations	(100'000)	0	(692'651)
Diss. de la provision suite pertes s/participations	4'343'861		0
Reprise de la provision suite vente s/participations	0		404'743
Gains sur ventes participations	82'827		0
Pertes sur participations	(3'320'096)		(18'271)
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	(82'827)		0
	923'766	0	(306'178)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	923'766	0	(306'178)

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Route de la Galaise 34

1228 Plan-les-Ouates

Tél. +41 (0)22 827 42 84

E-mail : fae@fae-ge.ch



Fondation d'aide aux entreprises



FAE Geneve - Fondation d'aide aux entreprises



Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX